

Situation de l'exploitation en matière de gestion des effluents d'élevage (en lien avec une future demande de subvention PMBE)

Etat des lieux renseigné par l'éleveur Hors Zone Vulnérable (ou assimilé)

Rappel : ne concerne que les exploitations dont le siège est situé hors Zone Vulnérable (ZV), ou dans une ZV délimitée depuis moins de trois ans, ou dont un des exploitants a le statut de Jeune Agriculteur depuis moins de 3 ans (si la date de RJA est postérieure au 31/12/2006), ou depuis moins de 5 ans (si la date de RJA est antérieure au 31/12/2006).

NOTE aux EXPLOITANTS

Vous envisagez de déposer une demande de subvention au titre du Plan de Modernisation des Bâtiments d'Elevage (PMBE). Dans certains cas, cette demande devra être accompagnée d'une vérification complémentaire concernant les capacités des ouvrages de stockage des déjections.

Le questionnaire joint vous permet de situer votre exploitation en ce qui concerne la « mise en conformité » environnementale de votre élevage et de répondre à la question suivante : « *Ai-je besoin de vérifier les capacités des ouvrages de stockage de déjections ou de traitement des effluents de mon élevage, AVANT et/ou APRES les travaux liés au PMBE ?* ».

Il s'agit donc d'un état des lieux. Ses conclusions – surlignées en gris – sont à reporter sur le formulaire de demande de subvention PMBE que vous adresserez ensuite au Guichet Unique (GU = DDAF/DDEA) et à mettre en œuvre si nécessaire (réalisation des vérifications de capacités de stockage).

Une copie de ce document « état des lieux » pourra vous être réclamée par le guichet unique lors du dépôt du dossier de demande de subvention PMBE. Conservez-le pendant toute la durée de vie de votre dossier de demande d'aide PMBE.

Les vérifications des capacités de vos ouvrages de stockage des déjections doivent être réalisées par des techniciens compétents, dont une liste est mise à disposition auprès de votre GU. Vous pouvez vous rapprocher de ces interlocuteurs (conseillers ou GU / DDSV) pour préciser si besoin votre situation vis à vis du Règlement Sanitaire Départemental (RSD) ou des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). La vérification de capacité peut par ailleurs vous être demandée dans le cadre de contrôles (conditionnalité, dispositif particulier d'aide aux investissements,...)(1). Elle est à conserver tant que ses conditions d'élaboration n'ont pas été modifiées.

En parallèle, si vous exploitez des parcelles situées en zone vulnérable, pour toutes vos parcelles vous devez être en mesure de présenter votre plan prévisionnel de fumure, votre cahier d'épandage où vos pratiques sont enregistrées, et respecter le seuil de 170 kg d'azote par ha de votre Surface Potentiellement Epandable (SPE).

Consignes importantes

⇒ complétez le questionnaire qui suit (recto-verso). Attention, les questions ne sont pas forcément successives. Toutes ne sont pas à renseigner. Après le paragraphe « identification », commencez par la première question (b1), et ne renseignez que celles qui sont indiquées après avoir coché les situations qui vous concernent (suivre les renvois entre questions). **Les mentions surlignées seront à cocher dans la rubrique « en résumé » à la fin du formulaire.**

⇒ dans l'ensemble du questionnaire, un dossier PMPOA est un dossier établi au titre soit du PMPOA 1, soit du PMPOA 2 également appelé PMPLEE.

(1) La vérification de capacité réalisée conformément au cahier des charges est reconnue au titre des contrôles relatifs à la conditionnalité des aides PAC.

Nota : ce document a été établi par l'Institut de l'Elevage en lien avec l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture, le réseau des conseillers en bâtiments d'élevage et le Ministère de l'agriculture et de la pêche.

■ Ai-je besoin de vérifier les capacités de stockage APRES réalisation de mon projet PMBE ?

b5) Mon projet de construction / aménagement de bâtiment fait partie d'un projet global décrit dans un dossier PMPOA (mise aux normes), ou dans un dossier de demande d'une autre aide financière (par exemple une opération locale sur un bassin versant) :

- oui = pas de nouvelle vérification nécessaire sur la situation après projet ⇒ La vérification n'est pas à joindre au dossier lorsque le GU en a déjà été destinataire (PMPOA ou autres)
..... Cochez cette information dans la rubrique « en résumé » (ligne b5). Le questionnaire est terminé.
- non passez à la question **b6**

b6) Je me situe dans l'une des deux situations suivantes :

- mon projet PMBE de construction / aménagement de bâtiment comporte des ouvrages de stockage des déjections ou de traitement des effluents : création ou adaptation d'existant
- ou bien, il change mon système d'exploitation, ce qui modifie la nature des effluents d'élevage

- oui = Je dois réaliser une vérification des capacités des ouvrages de stockage des déjections qui existeront sur mon exploitation APRES projet PMBE. Je joins cette vérification à ma demande de subvention PMBE. Cochez cette information dans la rubrique « en résumé » (ligne b6.1). Le questionnaire est terminé.
- non = ⇒ Mon système d'exploitation ne nécessite pas d'ouvrage de stockage (question b6) ou une vérification sur la situation avant projet a déjà été réalisée (questions b4 et b5). Ainsi les vérifications avant et après projet PMBE sont identiques. Pas de vérification nécessaire sur la situation après projet PMBE. Cochez cette information dans la rubrique « en résumé » (ligne b6.2). Le questionnaire est terminé.

b7) Mon exploitation est en régime de déclaration ICPE ou obéit aux règles du RSD.

A l'issue de la réalisation du projet PMBE, mon exploitation dans son ensemble produira des effluents liquides (purin, lisier, eaux salle de traite (nettoyage machine + quais), eaux souillées sur aires d'exercices extérieures, jus de silo, lactosérum, effluents d'atelier de transformation) :

- oui ⇒ je dois réaliser une vérification des capacités des ouvrages de stockage des déjections qui existeront sur mon exploitation APRES projet PMBE. Une vérification est à réaliser sur la situation après travaux. Je la joins à la demande de subvention. cochez cette information dans la rubrique « en résumé » (ligne b7.1). Le questionnaire est terminé.
- non = Pas de vérification nécessaire sur la situation après projet ⇒ mon système d'exploitation produit seulement du fumier issu de litière accumulée qui ne nécessite pas d'ouvrage de stockage (avec curage à plus de 2 mois et transport au champ sans difficulté en cours d'hiver). ... cochez cette information dans la rubrique « en résumé » (ligne b7.2). Le questionnaire est terminé.

⇒ **En résumé / conclusion** du formulaire Hors Zone vulnérable ou assimilé

Au vu des réponses apportées dans le questionnaire, complétez les tableaux suivants.

Les mentions indiquées dans les deux dernières colonnes sont à reporter dans le formulaire de demande d'aide PMBE respectivement dans le cadre « situation de votre exploitation au regard des normes réglementaires » point d1, et « pièces justificatives à joindre à l'appui de votre demande ».

Ma situation **avant** projet PMBE est la suivante

(voir cases cochées et mentions surlignées dans le questionnaire)	référence question ...	Expertise à joindre	Nature de la pièce justificative (Pour mémoire)
<input type="checkbox"/> une vérification existe déjà sur ma situation actuelle, dans le cadre d'un dossier PMPOA en cours	b2.1	non	Déjà fournie
<input type="checkbox"/> une vérification existe sur ma situation actuelle, mais elle n'est pas connue au GU	b2.2	OUI	Copie de la vérification existante (réalisée hors PMPOA)
<input type="checkbox"/> je devrai réaliser une <u>vérification des capacités</u> des ouvrages de stockage des déjections qui existeront sur mon exploitation <u>APRES</u> projet PMBE	b4	OUI	Copie de la vérification réalisée (cf b4)

Ma situation **après** projet PMBE est la suivante

(voir cases cochées et mentions surlignées dans le questionnaire)	référence question ...	Expertise à joindre	Nature de la pièce justificative
<input type="checkbox"/> pas de nouvelle vérification nécessaire sur la situation après projet	b5	*	*
<input type="checkbox"/> je dois réaliser une <u>vérification des capacités</u> des ouvrages de stockage des déjections qui existeront sur mon exploitation <u>APRES</u> projet PMBE	b6.1	OUI	Copie de la vérification réalisée (cf b6)
<input type="checkbox"/> mon système d'exploitation ne nécessite pas d'ouvrage de stockage ou une vérification sur la situation avant projet a été réalisée. Ainsi les vérifications avant projet et après projet PMBE sont identiques.	b6.2	non	Sans objet
<input type="checkbox"/> je dois réaliser une <u>vérification des capacités</u> des ouvrages de stockage des déjections qui existeront sur mon exploitation <u>APRES</u> projet PMBE	b7.1	OUI	Copie de la vérification réalisée (cf b7)
<input type="checkbox"/> mon système d'exploitation produit <u>seulement du fumier compact pailleux qui ne nécessite pas d'ouvrage de stockage</u>	b7.2	non	Sans objet

(*) La vérification n'est pas à joindre lorsque le GU en a déjà été destinataire lors du PMPOA. Si la vérification a été réalisée hors du PMPOA, il faudra en joindre une copie au dossier PMBE.

Fait à, le,

Nota : ce document a été établi par l'Institut de l'Elevage en lien avec l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture, le réseau des conseillers en bâtiments d'élevage et le Ministère de l'agriculture et de la pêche.